

**Mairie du 8<sup>ème</sup>  
Arrondissement**

**VILLE DE LYON**

**Conseil du 8<sup>ème</sup> arrondissement**

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE**

**du 8 Novembre 2017**

Le Mercredi 8 Novembre 2017 à 19 heures, Mmes et MM. les membres du Conseil d'Arrondissement dûment convoqués le 2 Novembre 2017 en séance publique par Monsieur le Maire, se sont réunis à la Mairie du 8<sup>ème</sup> Arrondissement dans la salle ordinaire de leurs délibérations.

**APPEL NOMINAL**

**Présents** : Mmes & MM. : Christian COULON, COHADE Christophe, STEFANI-JACOB Sylvie, TOURNEBIZE Philippe, SAKER Hafida, MATARFI Karim, BACHA-HIMEUR Samira, PEREZ Daniel, AUZAL Jean-François, EVA Anne-Rose, GLOPPE Benjamin, RUNEL Sandrine, Franck HEURTREY, TOURAINE Jean-Louis, GAY Nicole, RABATEL Thérèse, PELAEZ Louis, LEVY Charles-Franck, TAZDAIT Djida, GUILLAND Stéphane, BOUDOT Christophe, LEBUHOTEL Bruno, DESBOS Eric, ODIARD Patrick, RITTER Michel, AUZIAS Anne, MORIN André, DERVAHANIAN Isabelle

**Excusés pouvoir** : Mmes & MM :

**Excusés** : Mmes & MM : FERRARI Laura, FONDEUR Marie-Odile, BURILLON Carole, LEFAOU Michel, BONNIEL CHALIER Pascale, BOUSSEMMA ROUVEYROL Sonia,

**Absents** : Mmes & MM : MICHONNEAU Elsa, DELACROIX Pierre,

# Mairie du 8<sup>ème</sup> Arrondissement

## Conseil d'Arrondissement

Mercredi 8 novembre 2017



La séance est ouverte sous la présidence de M. Christian COULON, Maire du 8<sup>ème</sup> arrondissement.



**M. LE MAIRE.**- Mesdames, Messieurs, bonsoir.

Merci d'avoir répondu à notre invitation.

Je vais ouvrir ce Conseil d'Arrondissement.

Notre secrétaire de séance sera Mme BACHA-HIMEUR, je lui demande de procéder à l'appel nominal.

*(Madame BACHA-HIMEUR procède à l'appel nominal.)*

**M. LE MAIRE.**- Merci. Nous avons le quorum.

### **1. Remplacement d'un conseiller d'arrondissement**

Suite à la démission de Mme Victoria POURCHER présentée par courrier avec accusé de réception, reçue le 20 octobre 2017, et en vertu de l'article L.270 du Code électoral qui stipule que « *le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit.* », c'est en l'occurrence Mme Sophie DERVAHANIAN, de la liste Lyon Bleu Blanc Marine, qui a signifié son acceptation, qui siègera au sein de notre Conseil d'Arrondissement.

Je vous demande, Mesdames et Messieurs, d'acter son installation et de souhaiter à Mme Sophie DERVAHANIAN la bienvenue.

Madame DERVAHANIAN, veuillez rejoindre votre siège s'il vous plaît.

Le Conseil d'Arrondissement étant au complet, nous pouvons poursuivre l'ordre du jour.

## **2. Approbation du procès-verbal de la séance du 11 octobre 2017**

**M. LE MAIRE.**- Avez-vous des demandes de modification sur ce procès-verbal ?

**M. HEURTREY.**- Monsieur le Maire, j'étais bien présent à ce Conseil d'Arrondissement et je n'y figure pas.

**M. LE MAIRE.**- Nous allons modifier la liste des présents de ce Conseil d'Arrondissement du 11 octobre 2017.

Je pense que vous avez tous récupéré vos tablettes, vous êtes tous rodés. J'espère que nous pourrons nous en sortir. Heureusement, l'ordre du jour n'est pas trop conséquent aujourd'hui.

Y a-t-il d'autres demandes de modification du procès-verbal du Conseil d'Arrondissement ? (*Non*)

Je le mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

## **3. Rapport Développement Durable 2016**

**M. LE MAIRE.**- Monsieur HEURTREY, vous avez la parole.

**M. HEURTREY.**- Merci Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs, il s'agit ici de rendre compte du rapport annuel sur la situation en matière de développement durable à la Ville de Lyon pour l'année 2016.

C'est une présentation qui est prévue par la loi de 2010 : dans les communes de plus de 50 000 habitants, le maire présente un rapport sur la situation en matière de développement durable.

C'est un rapport à destination des citoyens avec comme objectif une plus grande intégration du développement durable.

Ce rapport fait la synthèse à la fois des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité, et fait également le bilan des politiques publiques, des orientations et des programmes mis en œuvre.

Concrètement, ce rapport qui fait 88 pages et qui est accessible à tous suit un cadre de référence organisé autour de cinq axes définis par le ministère en charge de l'Environnement et qui sont aussi les finalités du développement durable qu'il me semble intéressant de rappeler ce soir :

- Assurer la cohésion sociale et la solidarité entre territoires et entre générations.
- Préserver la biodiversité et la protection des milieux et des ressources.
- Fonder des dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.
- Lutter contre les changements climatiques et protéger l'atmosphère.
- Permettre l'épanouissement de tous.

Chacun de ces cinq axes est illustré par 13 thématiques qui reflètent la transversalité du développement durable à la Ville de Lyon. Vous retrouverez les 13 thématiques dans le rapport (solidarité, santé, tranquillité, biodiversité, mobilité, etc.).

Comme l'an passé, le rapport met en valeur pour chacune des thématiques deux types d'actions : les actions dites au bénéfice des habitants et celles qui relèvent d'une administration dite exemplaire.

On peut citer à titre d'exemple, parmi les actions au bénéfice des habitants, sur la thématique « Solidarité », la nouvelle carte senior qui a vu plus de 7 800 inscriptions l'année dernière. C'est une carte gratuite nominative, sans condition de ressources, à destination des seniors. On peut citer également le dispositif Bébé Urgence Sociale qui a permis d'aller au contact de personnes éloignées des services sociaux. Ce sont 1 000 personnes qui ont été reçues.

On pourrait citer, au titre de la thématique « Santé Environnement », une action au service des habitants dans le cadre du développement de jardins partagés urbains. La Ville peut mettre à disposition un foncier dont elle est propriétaire et, avant la création de jardins, la question du degré de pollution des sols est posée. La Ville procède, au bénéfice des habitants, à des prélèvements et des analyses de sol.

Sur la thématique « Égalité et Diversité », citons les actions du deuxième plan égalité femmes/hommes votées en mars 2016.

Sur la thématique « Participation Citoyenne », on peut relever la labellisation des sept premiers conseils citoyens en décembre 2016. S'agissant de l'action sur les jardins de rue et les micro-implantations florales, les habitants se réapproprient l'espace public et il y a dans notre arrondissement beaucoup d'actions menées sur cette thématique.

Une thématique importante du développement durable, « L'économie durable et les commandes responsables ». Le label Lyon Ville Équitable et Durable compte plus de 200 structures labellisées. Il y a là aussi beaucoup d'actions référencées dans ce rapport, le premier village labellisé Lyon Ville Équitable et Durable mais également, dans le 8<sup>ème</sup>, le Printemps du Bachut qui a réuni l'année dernière, à l'initiative du conseil de quartier, durant quatre mois, des animations à destination des familles, des producteurs locaux et des associations partenaires, également une soirée qui s'est tenue ici même à la mairie du 8<sup>ème</sup> arrondissement autour de l'économie sociale et solidaire « Entreprendre, ils font autrement ».

Le rapport est foisonnant. Je citerai tout de même, au titre d'une action pour une administration exemplaire, le fait que la direction des Espaces Verts de la Ville de Lyon est certifiée ISO depuis maintenant plusieurs années (2005), cette certification a été renouvelée en novembre 2016 sans aucune difficulté.

Je vous invite à vous reporter au rapport complet pour de plus amples informations, vous le trouverez sous une forme dématérialisée pour les élus dans votre espace élu ou bien directement auprès des services de la mairie sous forme papier.

Il nous est demandé ici de prendre acte de la communication du rapport annuel 2016 sur la situation en matière de développement durable de la Ville de Lyon.

Je conclurai, Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs, si vous me permettez, en indiquant qu'un autre document nous a été communiqué : le bilan du plan climat énergie territorial. J'en dirai quelques mots puisque ce rapport recense les diverses actions concrètes menées par la Ville de Lyon pour faire face au changement climatique.

Pour rappel, pour atteindre les objectifs qu'elle s'est fixés, à savoir 20 % de réduction de ses émissions à effet de serre d'ici à 2020 (c'est assez proche), 20 % de réduction de ses consommations énergétiques d'ici 2020, atteindre dans sa consommation énergétique 20 % d'énergies renouvelables d'ici 2020 (un sujet d'actualité), diviser par 4 ses émissions à l'horizon 2050, la Ville de Lyon a conduit diverses actions qui sont rappelées dans ce rapport et j'invite tout le monde à en prendre connaissance :

- Des interventions sur le patrimoine et dans les services.
- Des actions sur le territoire avec des coopérations avec les habitants.
- Des actions d'adaptation au changement climatique, par exemple la création de jardins partagés, la mise en place d'animations pédagogiques, la mise en place de mesures contre la canicule.

Donc, là aussi, beaucoup d'ambition de la part de la Ville de Lyon. De la même manière que pour le précédent, vous pouvez accéder à ce document complet via les services de la mairie.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE.-** Merci Monsieur HEURTREY. Il s'agit d'une communication de ce document comme chaque année que nous ne mettons pas aux voix.

**M. ODIARD.-** Monsieur le Maire ?

**M. LE MAIRE.-** Il n'y a pas de débat.

**M. ODIARD.-** Nous ne pouvons pas nous exprimer ?

**M. LE MAIRE.-** Normalement non mais je ne voudrais pas vous frustrer, je vous laisse la parole.

**M. ODIARD.-** C'est simplement pour saluer le bilan de la Ville de Lyon en la matière et ce que M. HEURTREY nous a très bien expliqué.

Je voudrais simplement rebondir sur sa dernière intervention sur le plan climat énergie territorial, par rapport aux 3 fois 20. Sur certains points, nous sommes bien avancés, par exemple l'objectif de réduction des gaz à effet de serre, nous sommes à 15,7 % et, pour atteindre les 20 % d'ici à 2020, nous pouvons être assez optimistes.

Pour ce qui est des énergies renouvelables, nous sommes à 19,7 %, nous pourrions aller un peu plus loin. En vérité, nous avons changé de fournisseur en matière d'électricité, il y a de l'énergie renouvelable mais nous pourrions essayer d'être producteurs et pas simplement acheteurs. C'est un objectif que nous pourrions nous fixer.

En revanche, au niveau des consommations énergétiques, nous ne sommes qu'à 9,5 %, il faudra mettre l'accent sur cet objectif pour pouvoir l'atteindre. Les bâtiments municipaux sont régulièrement rénovés mais beaucoup reste à faire.

Je sais que c'est un chantier très important. Pourtant, il est essentiel que nous arrivions à donner l'exemple parce que l'important dans ce document, ce n'est pas tant ce que nous allons apporter en réduction de gaz à effet de serre et en participation à la lutte contre le réchauffement climatique au niveau mondial, ce n'est pas une collectivité qui pourra agir seule, mais nous avons une valeur d'exemplarité. Quand on fait du zéro phyto au niveau des espaces verts, cela donne l'idée à nos concitoyens que c'est possible et cela les incite à faire de même.

Tout ce que nous pouvons faire en matière d'exemplarité au niveau de la ville rejaillira sur le comportement de nos concitoyens, notre rôle et notre ambition sont très importants à cet égard et je crois qu'il faut vraiment poursuivre comme cela nous a été présenté.

Merci.

**M. LE MAIRE.**- D'autres demandes de parole puisque M. ODIARD a pris la parole, il n'y a pas de raison que je ne la donne pas à d'autres ? *(Non)*

Dont acte.

#### **4. État spécial 2018**

**M. TOURNEBIZE.**- Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mesdames et Messieurs, le mois dernier, nous avons voté la dotation municipale pour l'ensemble des arrondissements. Nous passons à la deuxième phase qui est celle de l'état spécial, c'est-à-dire la répartition par arrondissement des sommes qui ont été votées lors du dernier Conseil Municipal. La prochaine phase sera bien évidemment le vote détaillé de ce budget.

Je vous renvoie à tout ce que j'ai pu dire lors du dernier Conseil d'Arrondissement, je ne veux pas faire de redites.



Il y a donc trois sommes attribuées :

- La dotation de gestion pour l'exercice 2018 à hauteur de 755 638 €.

- La dotation d'animation locale destinée à toutes les animations et à la démocratie de proximité à hauteur d'un peu plus de 66 000 €.

- La dotation d'investissement à hauteur de 2 € par habitant soit, pour le 8<sup>ème</sup>, 165 334 €.

Si vous en êtes d'accord, je vous demande de bien vouloir approuver cet état spécial.

**M. LE MAIRE.**- Merci. Des demandes de parole sur ce rapport ?  
(Non)

Je le mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est la majorité, je vous remercie.

#### **5. Rémunération des agents recenseurs - Campagne de recensement de la population 2018**

**M. TOURNEBIZE.**- Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mesdames et Messieurs, comme chaque année, nous avons à voter cette délibération sur la rémunération des agents recenseurs pour la campagne de recensement 2018 de la population.

L'INSEE verse à la Ville chaque année une dotation forfaitaire qui, pour 2017, s'élève à 108 000 €, et les agents recenseurs sont donc rémunérés sur la base de 5 € bruts par logement recensé.

Si vous en êtes d'accord, je vous demande de bien vouloir approuver ce rapport.

**M. LE MAIRE.**- Merci. Des demandes de parole ?

**M. MORIN.**- Monsieur le Maire, chers collègues,

Bien entendu, nous voterons pour cette rémunération car elle est très modeste pour le travail qui est fait, je voudrais cependant faire une petite remarque.

Ces jeunes gens passent dans les logements et donnent des papiers qu'il faut remplir. Or, il peut se présenter des cas de figure où on se demande si des contrôles sont faits. Par exemple, dans un appartement où s'est présentée cette personne pour faire son travail, elle a donné le papier et a demandé à la mère de famille combien de personnes étaient là, celle-ci a répondu 13 mais en fait c'était 14. Ce n'était pas très précis.

Quelqu'un est passé dans mon bureau avenue des Frères Lumière dans le 8<sup>ème</sup> arrondissement et m'a donné un papier, je lui ai dit que je ne pouvais pas le remplir car je n'habitais pas là. J'ai indiqué que j'habitais rue Feuillat, il m'a dit que ce n'était pas son secteur.

Quels sont les contrôles éventuels qui peuvent être effectués pour que ces estimations soient réelles ? Je sais bien que sur plus de 67 millions d'habitants, ce n'est pas énorme, mais il faudrait s'assurer que c'est exact.

**M. LE MAIRE.-** Le 8<sup>ème</sup> fait partie des arrondissements où le recensement est fait tous les ans, pas forcément l'ensemble. Cela correspond donc à un sondage. Ce n'est pas dans la réalité exacte mais c'est beaucoup plus précis qu'avant, quand nous avions des recensements tous les dix ans. En dix ans, forcément, la population avait changé d'une commune à l'autre, certaines avaient progressé, d'autres diminué, alors que là nous sommes assez proches de la vérité.

Ce qui compte, et nous le voyons pour le 8<sup>ème</sup>, c'est que chaque fois que l'on franchit une barre, on a un peu plus d'argent pour l'arrondissement. Comme nous faisons partie des arrondissements qui progressent, la Ville reçoit un peu plus d'argent.

Le recensement n'est pas d'une exactitude mathématique, l'important, c'est que c'est beaucoup plus précis qu'avant quand nous avons des sondages tous les dix ans.

Pour le recensement, ce sont les fonctionnaires de la Ville qui le font en dehors de leur travail.

Je vais mettre ce rapport aux voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

**6. Approbation d'une convention de partenariat entre la Ville de Lyon / Bibliothèque municipale de Lyon et la Maison de la danse, pour la mise à disposition à titre gratuit d'une installation ludique « Cabane de la danse »**

**Mme STEFANI-JACOB.**- Mesdames et messieurs, chers collègues, il s'agit d'une convention entre la Maison de la danse et la Bibliothèque municipale pour le prêt d'une cabane de la danse qui est une installation vidéo. Ce sera fait à titre gracieux à la Part-Dieu au mois d'octobre de cette année et à Vaise l'année prochaine.

Si ces dispositions recueillent votre agrément, je vous propose, Mesdames et Messieurs, de les adopter.

**M. LE MAIRE.**- Merci. Avez-vous des demandes de parole ? S'il n'y en a pas, je vais mettre ce rapport aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

**7. Seconde programmation financière complémentaire 2017 au titre du volet culture du Contrat de ville - Attribution de subventions de fonctionnement pour un montant de 23 000 euros**

**Mme STEFANI-JACOB.**- Il s'agit de compléter la programmation par des actions dont l'instruction n'était pas achevée et validée pour être soumise à notre approbation lors de la séance du 26 septembre 2017.

Pour ce qui concerne le 8<sup>ème</sup> arrondissement, il s'agit d'allouer une subvention de 15 000 € à Grand Lyon Habitat pour l'accompagnement culturel et artistique du projet de ré-enchantement des murs peints de la cité Tony Garnier, en lien avec les acteurs culturels du territoire.

Si ces dispositions recueillent votre agrément, je vous propose, Mesdames et Messieurs, de les adopter.

**M. LE MAIRE.**- Merci.

Avez-vous des demandes de parole ? S'il n'y en a pas, je vais mettre ce rapport aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

**8. Pacte de cohérence métropolitain - Mise en œuvre du contrat territorial entre la Ville de Lyon et la Métropole de Lyon - Rapprochement des Antennes Solidarités du CCAS de la Ville de Lyon et des Maisons de la Métropole**

**Mme SAKER.**- Monsieur le Maire, mes chers collègues, il s'agit d'une mutualisation des points d'accueil et des équipes Ville et Métropole assurant l'accueil et l'accompagnement des publics.

Ce rapprochement des Antennes Solidarités/Maisons de la Métropole au titre du pacte de cohérence métropolitain requiert la conclusion d'une convention à passer entre la Métropole d'une part et le CCAS d'autre part en tant qu'établissement public local porteur des politiques sociales municipales.

Cette convention a pour objet la création d'espaces d'accueil et d'accompagnement sociaux et la mise à disposition collective d'une partie des services du CCAS et de la Métropole. Elle en fixe à ce titre les modalités opérationnelles aux plans juridique, organisationnel et financier, bien sûr des objectifs d'amélioration de l'offre de service, un rapprochement des pratiques professionnelles des intervenants, une réduction des délais de prise en charge du public et une meilleure lisibilité pour nos concitoyens des services offerts par les services du CCAS et de la Métropole.

En fait, chaque organisation gardera son indépendance mais le point accueil sera mutualisé. Ce sera une facilité pour nos concitoyens, une organisation beaucoup plus efficiente.

Cette assemblée sera bien évidemment régulièrement informée de l'évolution de ce projet et de sa mise en œuvre sur le terrain.

Si ces dispositions recueillent votre agrément, je vous remercie de bien vouloir les adopter.

**M. LE MAIRE.**- Merci. Des demandes de parole sur ce rapport ?

**M. ODIARD.**- Monsieur le Maire, mes chers collègues,

Je voudrais saluer ce projet parce que quand nos concitoyens faisaient appel aux différents services pour les aides légales et les aides facultatives, le fait d'être obligé auparavant de devoir se diriger vers différents lieux et différents interlocuteurs était toujours vécu de façon douloureuse pour eux, il fallait exposer plusieurs fois ses difficultés à différentes personnes. Ce projet leur permettra d'avoir une prise en compte de leur demande de façon globale et c'est un véritable plus.

Avez-vous déjà une idée des lieux ? Allons-nous garder les lieux des Maisons de la Métropole ? Par rapport à l'accueil du public, les espaces que nous avons sur le 8<sup>ème</sup> seront-ils suffisants ou devra-t-on explorer d'autres espaces pour rassembler les différents services en un même lieu tout en permettant un accueil du public de façon satisfaisante ?

Merci.

**M. LE MAIRE.**- D'autres demandes de parole ? (*Non*)

Madame SAKER ?

**Mme SAKER.**- L'expérimentation a démarré en 2015 entre les équipes de la Métropole et du CCAS. Il y a eu des immersions des uns et des autres dans les services des uns et des autres.

Actuellement, c'est en cours, cette assemblée sera informée régulièrement de l'avancée de ce projet sur notre arrondissement et des lieux plus précisément.

**M. LE MAIRE.**- Merci.

**Mme RABATEL.**- J'ai un peu suivi ce sujet parce que, pour les personnes en situation de handicap, il est très intéressant de ne pas répéter plusieurs fois son histoire, d'être en face d'équipes qui seront complémentaires. C'est quelque chose de très intéressant.

Sur les lieux, cela dépendra. À des endroits, on sera dans les anciennes MDM quand elles sont suffisamment grandes pour abriter tout le personnel et mettre les différents bureaux, à d'autres endroits, il faudra supprimer la MDM ancienne pour aller vers un nouveau lieu.

Selon les arrondissements, un travail est fait en ce moment avec la Ville de Lyon et la Métropole pour voir tous les lieux qui seront organisés pour qu'ils soient suffisamment grands pour que ce soit positif pour la population. Mais il n'y a pas de lieu supprimé, c'est de la réorganisation.

**Mme RUNEL.**- Comme vous le savez, Monsieur ODIARD, des lieux seront mutualisés. C'est une première expérimentation et la volonté de la Métropole est de pouvoir adapter ce dispositif à l'ensemble des communes à terme.

De ce fait, la Ville de Lyon expérimente en premier lieu, elle est dans une démarche assez innovante en la matière et permettra aussi à d'autres communes, peut-être en priorité Villeurbanne ou des communes un peu plus importantes, de se rapprocher de ce dispositif et de mutualiser des services communaux et métropolitains.

**Mme RABATEL.**- Une précision : un lieu sur deux sera supprimé avec la réunion mais, dans chaque arrondissement, le lieu sera désormais Maison de la Métropole et Antenne sociale.

**Mme SAKER.**- Il y aura un guichet unique pour le public mais les instructeurs resteront toujours instructeurs de leur compétence. Si un dossier relève de la compétence de la Métropole, le salarié de la Métropole l'instruira et, s'il relève du CCAS, le CCAS l'instruira. Le guichet unique, c'est vraiment pour l'accueil, c'est une facilité, de l'efficacité aussi et de la lisibilité.

**M. LE MAIRE.**- Merci.

Avez-vous d'autres demandes de parole ? S'il n'y en a pas, je vais mettre ce rapport aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

**9. Attribution d'une subvention d'équipement de 6 250 euros à l'association FCL Football pour l'aménagement bureautique du complexe sportif Vuillermet - Signature d'une convention d'application à la convention-cadre conclue avec cette association - Opération n° 60046571**

**M. MATARFI.**- Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs, suite au déménagement des différentes sections du LOU rugby association dans le complexe sportif de Gerland, le FC Lyon football a retrouvé en partie son site historique, à savoir le stade Vuillermet ; en partie parce qu'en raison de travaux effectués sur l'un des stades de l'AS Montchat, nos voisins et amis du 3<sup>ème</sup>, le FC Lyon a bien voulu héberger quelques créneaux et le partager. Il n'en bénéficie pas à part entière.

Ceci étant dit, le FC Lyon, fort de ses 1 274 licenciés, souhaite équiper les bureaux de ses salariés et de ses éducateurs par le biais de différents mobiliers, du matériel informatique et bureautique.

Le budget prévisionnel présenté par le club est de 20 000 € avec une demande de subvention d'un montant de 10 000 €. La Ville de Lyon propose une subvention d'équipement à hauteur de 6 000 € que je vous remercie par avance de voter favorablement, ainsi que la convention cadre liant le FCL et la Ville de Lyon.

**M. LE MAIRE.-** Merci. Des demandes de parole sur ce rapport ?

**M. GUILLAND.-** Monsieur le Maire, mes chers collègues,

Bien évidemment nous voterons cette demande de subvention. Une fois encore, je m'étonne que sur des clubs de l'ampleur du FCL qui sont quand même des gros clubs, comme l'a rappelé M. MATARFI, 1 200 et quelques licenciés, c'est l'un des cinq premiers clubs français en termes de nombre de licenciés, on ne soit pas capable au niveau de la mairie de Lyon d'avoir une vision globale des subventions, d'attribuer une enveloppe annuelle globale à ces clubs et que l'on dissémine tout au long de l'année des subventions pour des investissements en matériel, en déplacements ou en informatique aujourd'hui. Je trouve cela regrettable pour la visibilité, notre rôle d'élus et les clubs. Ce n'est pas la première fois que je le dis, je me permets de le répéter.

**M. LE MAIRE.-** C'est assez facile à comprendre. Le stade de Vuillermet a été occupé pendant des années par le LOU rugby. Le LOU rugby est parti fin juin. Le stade club FCL football rejoint Vuillermet, s'installe d'une certaine façon et, comme la Ville de Lyon ne donne jamais d'argent avant mais plutôt au moment où il faut le donner, on ne fait pas de prêts, ces subventions arriveront systématiquement et je pense que cela continuera. Cela fait partie d'une bonne gestion à mon avis.



Avez-vous d'autres demandes de parole ? S'il n'y en a pas, je vais mettre ce rapport aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

**10. Attribution d'une subvention d'équipement de 1 000 euros à l'association « Comité des Fêtes de Monplaisir » pour l'acquisition d'une lugiglance dans le cadre de la patinoire éphémère de Monplaisir - Opération n° 60046571**

**M. MATARFI.**- Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs, comme vous le savez, le comité des fêtes de Monplaisir organise depuis huit ans l'installation d'une patinoire éphémère sur la place Ambroise Courtois. Sa fréquentation va crescendo avec 11 000 patineurs en moyenne sur les trois semaines de sa présence et le passage de 15 000 personnes sur le site.

Le comité des fêtes de Monplaisir a lié un partenariat, en offrant des places aux familles accompagnées depuis plusieurs années, avec l'association ADIAF SAVARAHM, structure à vocation sociale proposant des services d'aide à domicile pour des personnes âgées ou handicapées.

Pour accentuer ce soutien, le comité des fêtes de Monplaisir va s'équiper d'une lugiglance permettant l'accès à la patinoire de personnes à mobilité réduite dotées d'un fauteuil manuel. L'acquisition de ce lugiglance se montant à 1 975 €, la Ville de Lyon propose d'attribuer au comité des fêtes de Monplaisir une subvention d'équipement de 1 000 € que je vous remercie par avance de bien vouloir adopter.

**M. LE MAIRE.**- Merci.

Avez-vous des demandes de parole ? S'il n'y en a pas, je vais mettre ce rapport aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

**11. Attribution d'une subvention d'équipement de 6 000 euros à l'association Handisport Lyonnais pour l'acquisition d'un fauteuil électrique - Signature d'une convention d'application à la convention cadre conclue avec cette association - Opération n° 60046571**

**M. MATARFI.**- Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs,

L'association Handisport Lyonnais créée en 1965 disposait pour la saison 2016-2017 de 382 licenciés répartis en 11 sections sportives. Les sections foot-fauteuil ont connu un grand succès au cours de la saison dernière, l'équipe 1 accédant à la première division nationale et l'équipe réserve accédant à la deuxième division.

Handisport Lyonnais sollicite l'aide de la Ville de Lyon pour l'acquisition d'un nouveau fauteuil électrique d'un montant de 12 280 € et une subvention d'équipement de la Ville de Lyon à cet effet est proposée pour un montant de 6 000 € que je vous remercie par avance de bien vouloir valider.

**M. LE MAIRE.**- Merci.

Avez-vous des demandes de parole ? S'il n'y en a pas, je vais mettre ce rapport aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

**12. Lyon-Tokyo 2020 - Soutien individuel aux athlètes de haut niveau - Approbation de conventions**

**M. MATARFI.**- Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs, depuis 2001, la Ville de Lyon a initié un soutien individuel destiné aux sportives et sportifs lyonnais susceptibles de participer aux jeux olympiques et paralympiques.

L'opération pour les prochaines olympiades de 2020 à Tokyo est reconduite, la première liste proposée comprend trois athlètes issus de notre

arrondissement. M. Cyril TOMMASONE de la convention gymnique dans la catégorie Elite A, Mme Oumy FALL de Handisport Lyonnais section basket fauteuil, catégorie Espoir B, ainsi que Mme Anne BARNEOUD de l'ASUL Lyon 8, tennis de table, catégorie Espoir B.

L'aide financière pour la catégorie A se monte à 7 350 € et pour les deux personnes de la catégorie B à 4 000 € chacune.

Je vous remercie de valider favorablement cette première liste de l'opération Lyon-Tokyo 2020.

**M. LE MAIRE.**- Merci.

Avez-vous des demandes de parole ? S'il n'y en a pas, je vais mettre ce rapport aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

**13. Lyon 8e - Convention d'occupation temporaire à titre gratuit non constitutive de droits réels, accordée par la Ville de Lyon au profit d'ENEDIS sur la parcelle bâtie cadastrée AW 18 située 12 place André Latarjet - EI 08037**

**14. Lyon 8e - Convention d'occupation temporaire du domaine public à titre gratuit non constitutive de droits réels, accordée par la Ville de Lyon au profit d'ENEDIS sur la parcelle bâtie cadastrée BH 46 située 51 rue Varichon - EI 08014**

**Mme BACHA-HIMEUR.**- Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mesdames et Messieurs, nous allons regrouper les deux rapports. Il s'agit d'une convention d'occupation temporaire à titre gratuit accordée à la Ville de Lyon au profit d'ENEDIS, anciennement ERDF, sur les emplacements 12 place Latarjet et 51 rue Varichon.

On doit procéder à la pose de deux coffrets électriques pour les aménagements de la nouvelle ligne T6.

Si ces dispositions vous agréent, je vous propose de voter ces deux rapports en même temps.

**M. LE MAIRE.**- Avez-vous des demandes de parole ? S'il n'y en a pas, je vais mettre le rapport pour la place Latarjet aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

Je vais mettre le rapport aux voix pour la rue Varichon. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

**15. Réfection globale des murs d'enceinte et murs intérieurs des cimetières - Lancement de l'opération 60022015 - Affectation d'une partie de l'autorisation de programme 2015-2, programme 20012**

**Mme BACHA-HIMEUR.**- Monsieur le Maire, mes chers collègues, nous avons voté en juillet 2015 le plan pluriannuel de la Ville de Lyon concernant les aménagements des cimetières. Dans un souci de conservation du patrimoine et pour des raisons de sécurité, il était nécessaire de prévoir un plan de réfection global des murs à travers un plan d'intervention, notamment la reprise de joints des éléments de protection, la réfection des enduits et crépis, la purge des murs, le masticage des fissures et la reprise des surfaces, et la consolidation et la reprise des soubassements.

L'idée était de phaser ces travaux. Nous concernant, il s'agit du cimetière de la Guillotière, le nouveau et l'ancien : 70 000 € pour le nouveau dans la première phase et 170 000 € pour l'ancien.

Il s'agit également, dans une deuxième phase, des travaux sur le mur SNCF du côté du mur de la Guillotière.

Je vous propose d'adopter ce rapport. Je vous remercie.

**M. LE MAIRE.**- Merci.

Avez-vous des demandes de parole ? S'il n'y en a pas, je vais mettre ce rapport aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

**16. Attribution de subventions pour un montant total de 31 000 euros dans le cadre de l'Entrepreneuriat en Économie Sociale et Solidaire, la promotion de la consommation responsable et de l'ESS**

**M. AUZAL.**- Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs, le 28 septembre 2015, la Ville de Lyon a défini sa stratégie globale en matière d'économie sociale et solidaire. Sa stratégie comprend les axes suivants :

- Le soutien à l'entrepreneuriat en ESS
- La promotion de l'ESS
- La promotion de la consommation responsable

Sur le thème du soutien à l'entrepreneuriat, sur le 8<sup>ème</sup> arrondissement, nous avons une action menée par Rhône Développement Initiative. C'est une association loi 1901 qui soutient les initiatives des associations des entreprises d'utilité sociale. Elle a deux activités :

- L'accompagnement et le financement de structures de l'économie sociale et solidaire.

- L'accompagnement et le financement de créateurs de très petites entreprises afin de leur permettre d'accéder au crédit bancaire.

RDI sollicite cette année une subvention de 5 000 € pour son fonctionnement que je vous propose de lui accorder.

Deuxième thème, la promotion de l'économie sociale et solidaire. La première action concerne la Chambre régionale d'économie sociale et solidaire Auvergne Rhône-Alpes loi 1901, qui est l'organisation régionale représentative des mouvements et des syndicats d'employeurs de l'ESS.

La CRESS sollicite une subvention de 3 000 € pour la mise en œuvre de sa stratégie. Je vous propose également d'adopter cette subvention.

La deuxième action concerne l'association Locaux Motiv' pour l'animation locale du site Internet participatif des acteurs et initiatives de l'ESS. Cette association sollicite une subvention de 5 000 €.

Troisième thème, la promotion et la consommation responsable et une première action avec l'association DéPart pour l'animation de son réseau lié aux échanges solidaires, une deuxième action avec l'association des producteurs biologiques du Rhône et de la Loire pour l'organisation du défi « Familles à alimentation positive ». Ces associations réclament une subvention de 5 000 € que je vous propose d'adopter.

La troisième action concerne la Légumerie pour le développement et la structuration de la filière alimentation durable. Cette association sollicite une subvention de fonctionnement de 10 000 € sur un budget de 129 000 €.

Si ces dispositions recueillent votre agrément, je vous propose, Mesdames et Messieurs, d'adopter ces subventions.

**M. LE MAIRE.**- Merci.

Avez-vous des demandes de parole ? S'il n'y en a pas, je vais mettre ce rapport aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

**17. Fêtes de fin d'année - Illuminations et animations 2017 : attributions de subventions d'un montant total de 145 812,00 euros (illuminations) et 26 819,00 euros (animations) aux associations de commerçants - Approbation de conventions**

**M. AUZAL.**- Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs, comme chaque année, nous avons deux subventions, une portée

par les associations de commerçants aussi bien pour les illuminations que pour les animations. Dans le 8<sup>ème</sup> arrondissement, nous sommes concernés cette année par :

- L'association des commerçants de Monplaisir (UCAM) qui sollicite une subvention de 11 250 € pour les illuminations et de 2 815 € pour les animations, sachant que ce sont des avances sur des opérations qui seront réalisées.

- Le comité des fêtes de Monplaisir pour une animation le soir du 8 décembre à hauteur de 3 000 €.

Si ces dispositions vous agrément, je vous prie de les voter.

**M. LE MAIRE.**- Merci. Des demandes de parole ?

Monsieur MORIN ?

**M. MORIN.**- Monsieur le Maire, chers collègues,

Je rencontre un certain nombre de citoyens qui me disent qu'il y a deux ou trois parties différentes dans le 8<sup>ème</sup> arrondissement et, semble-t-il, quand il s'agit d'illuminations et de loisirs, des parties plutôt en retard sur d'autres. C'est le cas des illuminations qui sont -je l'ai bien noté- faites grâce à l'association des commerçants qui font des demandes.

Par exemple, dans le quartier des États-Unis, sur la partie nord de la place du marché, en face des établissements internationaux, n'y aurait-il pas moyen de faire plaisir aux citoyens de cette partie du 8<sup>ème</sup> arrondissement ?

**M. LE MAIRE.**- Monsieur COHADE ?

**M. COHADE.**- Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs,

Comme l'a souligné mon collègue Jean-François, dès lors que les comités, soit comités des fêtes soit associations de commerçants, font des illuminations sur les quartiers, la mairie n'intervient pas, hormis dans le cadre des subventions. Il est vrai que, pour notre arrondissement, seul Monplaisir est

concerné. Pour autant, cela n'a pas dû vous échapper, sur bien d'autres quartiers, il y a des illuminations. Je pense notamment à Monplaisir la Plaine, aux États-Unis et notamment à l'endroit que vous précisez, des petits ressorts sont installés dans les arbres devant la place mais également sur le secteur du Grand Trou Moulin à Vent sur la partie commerciale, en bas de l'avenue, sur la rue de Narvik que nous avons commencé à éclairer, ainsi que la place du Bachut, et sur un autre secteur sur lequel nous intervenons en mettant des décorations de Noël.

Tout à l'heure, Philippe nous a présenté le budget, je vais vous donner le montant approximatif que la mairie consacre à ces illuminations, vous verrez que c'est loin d'être anodin puisqu'il s'agit de 34 000 €.

Sur le secteur du Transvaal, plus particulièrement aux abords de l'hôpital qui accueille des jeunes malades atteints de cancer, nous avons remarqué qu'il n'y avait pas d'illuminations, nous allons ajouter des décors cette année pour permettre à ces enfants hospitalisés d'avoir un petit rayon de lumière pour ces fêtes de fin d'année.

**M. LE MAIRE.**- Merci. D'autres demandes de parole ?

S'il n'y en a pas, je vais mettre ce rapport aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

## **18. Villages d'entreprises de Lyon Concession SERL - Compte rendu annuel aux collectivités pour l'année 2016**

**M. AUZAL.**- Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs, il s'agit du compte rendu annuel aux collectivités pour l'année 2016 de la gestion des villages d'entreprises qui a été confiée par la Ville de Lyon à la SERL.

Le taux d'occupation moyen sur l'ensemble des 4 villages est de 85 %, ce qui est plutôt positif, et le niveau moyen des loyers, notamment sur



le 8<sup>ème</sup> arrondissement, pour l'extension de Mermoz Michelet (le plus récent), est de 85 € du mètre carré.

Le résultat net cumulé de 2016 des villages d'entreprises s'établit à 135 000 €, soit un montant de 51 000 € de plus par rapport à 2015.

Si ces dispositions recueillent votre agrément, je vous propose de les adopter.

**M. LE MAIRE.-** Merci. Des demandes de parole sur ce compte rendu succinct ? S'il n'y en a pas, je vais mettre ce rapport aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

#### **19. Autorisation de signer des conventions-cadres et d'occupations temporaires avec diverses associations gestionnaires d'équipements de Petite Enfance**

**M. LÉVY.-** Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs, comme vous le savez, en début de mandat, nous avons délibéré pour un certain nombre de structures pour une durée de six ans à l'exception de structures de petite enfance, notamment les maisons de l'enfance sur lesquelles nous serons amenés à délibérer l'année prochaine.

Aujourd'hui, nous sommes concernés pour le renouvellement de ces conventions-cadres, d'un soutien à travers une convention temporaire d'occupation et un contrat qui fixe les obligations des structures de la Ville et le soutien pour chacune des structures proposées.

Pour notre arrondissement, nous sommes concernés par l'EAJE Barbusse pour un montant de 25 500 € et, bien sûr, le renouvellement de la convention dont je vous épargne la lecture complète.

Merci.

**M. LE MAIRE.-** Merci.

Avez-vous des demandes de parole ? S'il n'y en a pas, je vais mettre ce rapport aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

**20. Autorisation de signer l'avenant n° 2 au Contrat Enfance et Jeunesse 3<sup>e</sup> génération 2015-2018 en vue d'intégrer l'augmentation de l'offre d'accueil en 2017**

**M. LÉVY.-** Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs, nous avons déjà délibéré sur le cadre global du contrat enfance jeunesse voici à peu près deux ans. Aujourd'hui, il vous est proposé un certain nombre d'aménagements et de compléments. Ce sont plutôt des régularisations parce que nous avons déjà abordé tous les points.

Sur le volet 2017, dans notre arrondissement, nous avons eu la prévision de la création d'un espace avec 48 berceaux sur le secteur Berliet et nous avons, à partir de janvier, la création d'un LAEP, précédemment géré par la maison de l'enfance, sur le secteur Laënnec Mermoz, dans la perspective d'un redéploiement.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE.-** Merci.

Avez-vous des demandes de parole ? S'il n'y en a pas, je vais mettre ce rapport aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

**21. Programmation PEDT 2017-2018 - Ajustements et compléments**

**M. LÉVY.-** Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs, lors du précédent Conseil d'Arrondissement, nous avons approuvé un certain nombre d'actions afin de soutenir les programmes pédagogiques dans les écoles de notre arrondissement. Aujourd'hui, dans le cadre du PEDT et de priorités fixées dans notre arrondissement, il s'agit de soutenir les écoles, notamment sur des actions d'éducation à la santé particulièrement importantes. Je pense à des actions liées à l'hygiène de vie, à la sensibilisation au handicap, à l'éducation à la sexualité et à l'estime de soi. Donc des actions très importantes.

Nous n'avons pas d'annulation de subvention mais des redéploiements, des réattributions de subvention et des aides complémentaires notamment pour trois écoles :

- L'école Marie Bordas pour une classe découverte, pour un montant de 4 700 €.

- L'école Jean Giono pour une classe d'astronomie pour un montant de 4 000 €.

- Une action portée par EbuliScience pour un montant de 700 € complémentaires à ce qui a déjà été délibéré.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE.**- Des demandes de parole ?

**M. BOUDOT.**- Merci Monsieur le Maire,

Je vois que les rapports se succèdent et se ressemblent généralement en cette matière. Il est évident que les projets doivent être intéressants sur l'estime de soi, sur l'hygiène alimentaire, sur d'autres choses, mais que vient faire la sexualité ici pour des enfants de 9 ans aujourd'hui à l'école ? N'est-ce pas le rôle des parents d'éduquer plutôt ce genre de matière ?

J'aurais plutôt vu des projets de sensibilisation contre les ravages que font les réseaux sociaux ou savoir les utiliser parce que les enfants aujourd'hui ont accès à des images qui ne sont pas de leur âge. Je ne vois rien de tout cela mais je vois l'éducation à la sexualité. Mes enfants sont un peu plus vieux maintenant mais si j'avais su que leurs instituteurs faisaient des projets éducatifs sur ce thème, je les aurais retirés de l'école ces jours-ci. Ce n'est pas à l'école de faire cela mais aux parents.

**M. LE MAIRE.**- D'autres demandes de parole ? (*Non*)

**M. LÉVY.**- Sur les actions liées aux réseaux sociaux, l'année dernière, nous avons mis en place une opération avec Fréquence École au sein de l'école Louis Pergaud pour participer aux questions de l'éducation à l'image

même si, en théorie, à 9 ans, on n'a pas accès aux réseaux sociaux puisque c'est réservé aux plus grands.

Cette action a été portée l'année dernière, plus de 500 familles sont venues parce que cette éducation se fait en famille, et si un travail sur la sexualité dans certaines écoles est mis en œuvre, c'est pour expliquer le fait qu'il y a des différences naturelles entre garçons et filles et pour expliquer qu'un garçon n'a pas le droit de toucher une fille à certains endroits.

Malheureusement, dans l'actualité, nous avons eu à déplorer des actes particulièrement graves dans nos écoles et je pense que c'est aussi par l'école, mais pas seulement, que l'on arrive à faire passer des messages de prévention et d'information. Ce sont des actions auxquelles nous tenons particulièrement pour éviter certaines situations très difficiles.

**M. LE MAIRE.**- Merci. D'autres demandes de parole ?

S'il n'y en a pas, je vais mettre ce rapport aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est la majorité, je vous remercie.

## **22. Prolongation du PEDT VILLE DE LYON**

**M. LÉVY.**- Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs, en début de mandat, nous avons délibéré sur un PEDT de la Ville de Lyon qui fixe un certain nombre de priorités éducatives et de soutiens de l'Éducation nationale dans le cadre de sa mission pédagogique. Je vous rappelle les quatre grands principes du PEDT qui sont :

- le droit à l'éducation
- l'équité et la lutte contre toutes les formes de discrimination et les inégalités territoriales
- les questions liées à la co-éducation, une responsabilité partagée entre les différents acteurs
- la cohérence éducative sur tous les temps de l'enfant

Le PEDT concerne tous les temps de l'enfant : scolaire, périscolaire et extrascolaire. Actuellement, il existe un débat sur la réforme des rythmes, l'objet de la délibération d'aujourd'hui est de reporter d'un an le PEDT, le temps qu'une décision puisse être prise concernant les rythmes scolaires puisque les débats sont en cours.

Je vous invite d'ailleurs tous à participer aux réunions publiques ou sur la plate-forme numérique mise en place.

Je ne détaille pas le calendrier scolaire sur 4 jours et demi, les activités périscolaires, une action particulièrement importante dans notre arrondissement sur la lutte contre le décrochage, ce que l'on appelle la persévérance scolaire, et toutes les actions liées sur les programmes pédagogiques, les vendredis après-midi, les mercredis de Lyon et Divertisport pendant le temps extrascolaire.

Tout ceci est une articulation à laquelle s'ajoutent les actions soutenues par M. LE FAOU au titre de la Politique de la Ville, sur la réussite éducative et des actions individuelles, des clubs Coup de Pouce que nous remettons en place dans notre arrondissement pour l'écriture et des clubs Langage pour faciliter, notamment pour les enfants en école maternelle, des actions liées à l'éducation artistique et culturelle particulièrement importantes dans notre arrondissement à travers l'opéra, le conservatoire et une action que Mme STEFANI-JACOB vous a exposée au précédent Conseil d'Arrondissement.

Voilà en quelques mots ces priorités qu'il vous est proposé de renouveler.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE.**- Merci. Y a-t-il des demandes de parole ?

Monsieur BOUDOT ?

**M. BOUDOT.**- Merci Monsieur le Maire.

Nous avons vu avec quel zèle notre ancienne adjointe à l'éducation, devenue députée, a mis en place cette réforme des rythmes scolaires qui n'était finalement pas souhaitée par l'ensemble des parents ni par les élèves. Aujourd'hui, ce qui était indispensable voici un an le paraît un peu moins. C'est tout à fait délétaire puisque nous avons dit, et je n'étais pas le seul, que cette réforme était ruineuse, inutile. Aujourd'hui on revient en arrière. On brûle ce que l'on a adoré. C'est un peu toujours pareil avec cette majorité.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE.-** Monsieur GUILLAND ?

**M. GUILLAND.-** Un point pour dire que nous voterons cette prolongation du PEDT même si nous avons eu à de multiples occasions la possibilité de dire ce que nous pensions de la mise en place de la réforme qui était l'application de la loi à Lyon, des contraintes pour les parents et des coûts pour la collectivité et pour les parents.

Nous voterons cette prolongation avec un souhait qui est que la concertation qui est mise en place soit une vraie concertation. Aujourd'hui, pour m'être rendu à plusieurs reprises sur le forum de discussion mis en place par la mairie, j'ai un peu peur que cela tienne plus de la discussion de café que de la réelle concertation. J'ai peur que la synthèse qui en sortira ne soit pas l'avis des habitants mais l'avis des politiques certainement et d'une pseudo-concertation une fois encore.

Nous voterons ce PEDT, nous sommes totalement ouverts à cette concertation mais il faut poser les choses sur la table et réfléchir sérieusement, ce qui objectivement, aujourd'hui, ne semble pas être le cas.

**M. LE MAIRE.-** Monsieur BOUDOT ?

**M. BOUDOT.-** Nous voterons contre ce prolongement.

**M. LE MAIRE.-** D'autres demandes de parole ?

**M. ODIARD.-** Monsieur le Maire, mes chers collègues,

Tout d'abord, sur la concertation, j'ai pu assister à la première de ces réunions publiques qui se tiennent dans les arrondissements en ce moment. Je voudrais saluer la qualité du débat qui s'engage. Les différents interlocuteurs qui prennent la parole, d'après ce que j'ai vu, ont des propos constructifs. Ce n'est pas la foire d'empoigne, on n'est pas dans le débat clivant semaine de 4 jours/semaine de 4 jours et demi. Cela va beaucoup plus loin.

Il y a une étude bien approfondie de tout ce que vivent les familles, les enfants qui s'expriment eux aussi dans le cadre de cette concertation.

Ensuite, sur le forum de discussion, ce n'est pas un questionnaire fermé puisque chacun peut exprimer son point de vue, son vécu de l'endroit où il se trouve, qu'il soit enseignant, parent d'élève, élu, etc.

Je crois que c'est une concertation prometteuse et qu'il faut jouer le jeu puisqu'on n'a pas d'a priori sur le résultat qui débouchera de cette concertation.

Pour ce qui est de la prolongation du PEDT, notre groupe s'était exprimé contre dans le vote initial parce que nous regrettions le système dérogatoire mis en place par la Ville de Lyon qui regroupait sur un seul après-midi l'ensemble du périscolaire. Maintenant, il ne s'agit pas du tout de s'exprimer contre ce prolongement parce que beaucoup d'actions sont engagées, beaucoup d'acteurs travaillent, collaborent dans l'intérêt des enfants.

L'objectif pour nous, c'est toujours d'alléger la journée de l'enfant, de maintenir 5 matinées par semaine mais avec une journée allégée, donc une autre répartition de ce PEDT en termes horaires sur la semaine et, pour cette raison, nous avons choisi de nous abstenir sur le prolongement du PEDT.

Merci.

**M. LE MAIRE.-** D'autres demandes de parole ?

Monsieur LÉVY ?

**M. LÉVY.-** Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs,

La question des rythmes scolaires, ce n'est pas uniquement la question du vendredi après-midi. Je pense que c'est une vraie erreur. C'est la question des temps de l'enfant dans leur globalité.

Quand on parle des temps de l'enfant, il y a aussi la question de la pause méridienne, la question du vendredi après-midi, la question des études et des garderies. Chaque année, depuis ce mandat, dans toutes nos écoles, nous avons des garderies du matin et des études du soir et, dans certaines écoles qui ne sont pas en quartier prioritaire mais pas loin comme Kennedy ou Péguy qui sont en REP+, le fait d'avoir des garderies du matin est un élément de mixité sociale parce qu'il faut accompagner et soutenir les familles lorsqu'elles travaillent pour les enfants.

Le PEDT, c'est cela. La consultation qui est proposée concerne tous les temps de l'enfant. Cela veut dire également la question des garderies : faut-il des garderies supplémentaires ? Faut-il aller plus loin au niveau des horaires ? C'est aussi la question du mercredi après-midi, du contenu.

À Lyon, plus de 80 % de la dépense n'est pas du tout sur le vendredi après-midi mais sur la pause méridienne. Un choix politique important a été fait de travailler sur la tarification de la cantine qui a amené dans des quartiers, où l'on sait qu'il y a de vraies difficultés sociales, à avoir plus de 90 % des enfants qui mangent à la cantine et c'est très bien puisque la cantine fait partie de l'éducation, mais il faut de l'encadrement.

Qui pourrait envisager de repasser comme avant 2014 quand il n'y avait pas d'encadrement, pas d'animateur entre 12 heures et 14 heures pour assurer cette continuité des temps et une réelle continuité pédagogique ?



Avec M. MATARFI, nous avons souhaité inviter les clubs sportifs à cette réunion sur les temps de l'enfant parce que nous savons que cette réforme a une conséquence sur les adhésions aux clubs, sur la participation des clubs, et l'idée est de voir comment travailler avec eux pour les intégrer dans cette question liée aux rythmes scolaires.

Nous avons tenu, avec Monsieur le Maire, à associer les DDEN à cette concertation parce qu'ils ont une vision et un recul qui permet d'avoir un certain nombre d'avis.

La question des rythmes scolaires ne doit pas être un débat de « professionnels de l'éducation », c'est une question qui nous concerne tous, que l'on ait des enfants ou non, c'est la question du rythme global que nous voulons donner à notre société et à notre ville.

**M. LE MAIRE.-** Merci.

Avez-vous d'autres demandes de parole ? S'il n'y en a pas, je vais mettre ce rapport aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est la majorité, je vous remercie.

Nous arrivons au terme de nos rapports. Avez-vous des questions diverses ? Monsieur GUILLAND ?

### **23. Questions diverses**

**M. GUILLAND.-** Monsieur le Maire, j'avais prévu de vous interroger sur la sécurité dans certains quartiers de notre arrondissement au Conseil d'Arrondissement précédent mais vous n'étiez pas là, j'ai donc reporté cette intervention de quelques semaines.

Au point où en sont, malheureusement, les habitants de certains quartiers de notre arrondissement, ils ne sont plus à un mois près. C'est dramatique.

J'ai eu l'occasion, et la presse locale aussi, de me faire l'écho du désespoir -je pense que le mot est faible et exact- d'une grande partie de la population de notre arrondissement. Vous avez beaucoup promis à ces quartiers, que ce soit les États-Unis ou le Grand Trou, pas forcément que sur ce mandat, déjà sur le mandat précédent. Aujourd'hui, on s'aperçoit que les résultats ne sont pas là.

Je sais, Monsieur le Maire, que ce n'est pas forcément de la compétence de la mairie d'arrondissement mais un maire d'arrondissement se doit d'être un chef d'orchestre. Aujourd'hui, force est de constater que le travail n'est pas fait, que la sécurité n'est pas assurée, que le vivre ensemble n'est pas assuré et que les populations et les commerçants sont exaspérés, principalement aux États-Unis et à Grand Trou.

Nous étions à la réunion publique organisée par le CIL des États-Unis, c'était à peu près la même chose que l'année dernière et les années précédentes également. Aujourd'hui, le niveau d'exaspération des populations atteint un seuil de non-retour.

Je pense qu'il faut vraiment tous ensemble -ce n'est pas une polémique politique mais un appel au secours de ces populations- traiter rapidement le problème et apporter à ces populations des réponses concrètes. Si on ne le fait pas, je pense que ces quartiers seront dans une évolution qui risque d'être dramatique. C'est la seule chose que je voulais dire.

Je l'ai dit et j'ai pu m'exprimer dans la presse. Je ne veux pas en ajouter, je voulais juste le répéter ce soir et dire qu'il est de la responsabilité de chacun de se mobiliser pour cela.

**M. LE MAIRE.-** Monsieur MORIN ?

**M. MORIN.-** Sans revenir sur les déclarations de M. GUILLAND, dans certains quartiers, c'est non seulement une exaspération mais aussi une peur parfois des concitoyens qui nous rapportent des faits précis. Je ne reviendrai pas sur ce qui a été dit mais je voudrais, si vous le permettez, faire

quatre petites remarques sur des faits précis qui sont à la limite délictuels ou pas mais qui sont tout de même très inquiétants pour les habitants.

Première remarque : lors de la réunion du CIL États-Unis, le jeudi 5 octobre, le nouveau commandant du commissariat de police, M. Didier GUY, déclarait avoir trouvé des armes. Une personne m'a demandé si, dans le cadre du Conseil, nous pourrions répondre et savoir où seraient localisées ces armes.

Deuxième remarque : la mosquée du passage Comtois aurait été fermée quelques mois voici un certain nombre d'années, je ne sais pas pourquoi. Est-elle actuellement l'objet d'une surveillance particulière ou n'y a-t-il plus d'autres faits qui le justifieraient ?

Ma troisième remarque porte sur des faits qui peuvent paraître anecdotiques mais qui empoisonnent la vie d'un certain nombre de personnes. Un fait très marginal, c'est par exemple cet homme qui se balade avec un sac et une grande cisaille et qui, sans demander la permission à qui que ce soit, taille à travers les propriétés les branches des arbres. Deux inconvénients : le fait que le propriétaire aurait son mot à dire et surtout le fait que cet homme entasse tous ces éléments dans des espèces de sacs qu'il laisse traîner sur la rue, ce qui évidemment est dangereux pour les gens qui circulent et qui n'est quand même pas très propre.

Dernière remarque : l'exaspération -je reprends le terme pour la deuxième fois parce que c'est vraiment de l'exaspération- des gens qui vivent dans un immeuble où sont admis, dans des conditions qui sont peut-être discutables, un certain nombre de personnes. Je ne veux stigmatiser évidemment personne mais le climat est devenu, pour les gens qui vivent dans cet immeuble, à peu près intolérable. Ils ont l'impression d'être dans un autre monde. Des couvertures sèchent sur les balustrades, on a l'impression d'être dans un squat, dit la personne, plutôt que dans un immeuble normal.

Il y a évidemment un va-et-vient important de personnes qui ne sont pas forcément de cet immeuble mais qui donnent un caractère un peu

inquiétant. La police a été appelée une fois ou deux mais rien n'a changé depuis.

Pouvez-vous apporter un peu de soulagement et de réponse à ces citoyens qui se plaignent ? Merci.

**M. LE MAIRE.**- Oui, j'ai reçu des mails, j'ai lu aussi la presse et vos interventions en Conseil d'Arrondissement. Ce n'est pas vraiment une surprise parce que je connais les problèmes depuis quand même un certain temps. Ce sont des problèmes qui nous occupent tous les jours mais j'ai eu un petit sentiment quand même de manipulation.

Cette orchestration m'a semblé bizarre : la presse qui réagit dans le même temps que je recevais le mail. J'ai cherché pourquoi. Peut-être que je me trompe mais un parti verra l'élection de son président bientôt, il faut faire un peu de buzz pour essayer de faire voir les choses.

Nous avons aussi quelque chose de particulier à Lyon aujourd'hui : depuis six mois, l'ancien maire, Gérard COLLOMB, est ministre de l'Intérieur. Bien sûr, il faut forcément parler de sécurité à Lyon.

Je trouve que cela s'est bien arrangé vu de ma fenêtre. C'est vrai qu'à une époque, on a supprimé 13 000 policiers en France. Le gouvernement qui est venu derrière en a recréé 6 500, il y a encore un différentiel. Je ne me sens pas de reprocher à Gérard COLLOMB de ne pas avoir recruté 6 500 policiers en six mois.

Je sais que les choses avancent pour le commissariat. Je laisserai la parole à mes collègues qui veulent parler de ce qui se fait vraiment sur le quartier du Grand Trou notamment.

J'ai eu la confirmation ce matin de cette manipulation en lisant à nouveau la presse. On voit arriver le sens commun : contraire à la France des Lumières, c'est la Manif pour Tous, un papa et une maman qui s'immiscent dans le Grand Trou, si je puis me permettre. *(Rires)*

Pour tout ce qui traîne derrière, on agite un chiffon rouge, je dirai même la parka rouge. On a plutôt tendance à agiter cette parka rouge.

Pour revenir aux compétences, s'agissant de tous les maires d'arrondissement, qu'ils soient de Paris, de Marseille ou de Lyon, le législateur ne nous a donné aucun pouvoir de police. Sachez bien que je le regrette parce que je serais peut-être beaucoup plus ferme que vous. Par exemple, je ne supporte pas les vélos sur les trottoirs et je ne supporte pas non plus que l'on triche sur les horodateurs, alors qu'à la lecture du dernier Conseil d'Arrondissement, vous étiez un peu plus cool, aussi bien M. GUILLAND que M. MORIN, sur ces problèmes.

Le seul point où nous pouvons jouer, c'est sur l'urbanisme. J'ai eu l'occasion de vous dire que le 8<sup>ème</sup> n'était pas le Bronx, vous me l'avez reproché. Nous avons à peu près 1 000 habitants de plus qui viennent habiter dans le 8<sup>ème</sup>, si c'était si mauvais que cela, n'iraient-ils pas ailleurs ?

En revanche, je veux souligner votre responsabilité : vous êtes dans l'opposition, vous avez le droit de poser des questions, mais faites bien attention à ne pas décourager les promoteurs, les aménageurs qui viennent dans notre arrondissement pour essayer d'améliorer les choses.

Maintenant, je vais laisser la parole à Daniel PEREZ pour vous donner quelques éléments chiffrés, je donnerai la parole aussi à Christophe COHADE pour nous parler des aménagements et des équipements qui ont été faits, notamment dans le quartier du Grand Trou Moulin à Vent.

**M. PEREZ.**- Monsieur le Maire, mes chers collègues,

Pour répondre à M. GUILLAND, je vais structurer mes propos en deux parties, une première partie pour répondre à la notion de responsabilité collective et une deuxième pour faire le point sur les actions menées sur le Grand Trou.

Pour que chacun en ait une connaissance exacte, je me dois de préciser le rôle des différents acteurs intervenant dans le domaine de la

sécurité et de la tranquillité publique. Ces acteurs sont très nombreux et agissent dans le cadre du comité local de sécurité et de prévention de la délinquance dont on vote les subventions en début d'année.

Comme l'a dit Monsieur le Maire, la sécurité publique est une activité régalienne, elle dépend de l'État et relève donc de la police nationale, c'est-à-dire du commissariat de police sous l'autorité du directeur départemental de la sécurité publique et donc du préfet.

La tranquillité publique relève du maire de Lyon et, sous son autorité, de la délégation générale au service public et à la sécurité dirigée par un commissaire divisionnaire de la police nationale détaché à la Ville de Lyon, ce dernier ayant sous son autorité notamment la police municipale et la direction de la sécurité et de la prévention.

Le fait qu'il s'agisse d'un commissaire divisionnaire détaché doit générer une synergie entre la police nationale et la police municipale.

La mairie d'arrondissement n'est pas une mairie de plein exercice. Par conséquent, le rôle du maire d'arrondissement et de l' élu d'arrondissement adjoint à la sécurité et à la tranquillité publique, c'est tout d'abord un rôle d'écoute des habitants et de remontée de leurs doléances auprès des institutions que sont la police nationale, la police municipale, la direction de la sécurité et de la prévention de la Ville de Lyon, et aussi des bailleurs sociaux.

Outre la communication au jour le jour de ces doléances, c'est lors d'un point mensuel avec les services de police nationale et de police municipale, en présence de la DSP, que sont abordées toutes les problématiques du 8<sup>ème</sup> arrondissement portées à la connaissance de la mairie d'arrondissement.

Les échanges entre les différents acteurs de la tranquillité publique se font sous forme de partenariat qui s'exerce à de très nombreuses

occasions avec chacun des bailleurs sociaux, Grand Lyon Habitat, Alliade Habitat :

- Des réunions à caractère opérationnel tous les mois avec la direction de la sécurité et de la prévention, la police nationale et la police municipale. Ce matin, nous avons une réunion avec ces deux bailleurs.

- Une réunion plénière avec l'ensemble des bailleurs sociaux tous les trimestres avec les services de police nationale et municipale, la DSP et la commissaire des 7<sup>ème</sup> et 8<sup>ème</sup> arrondissements.

- Des réunions de groupe de travail sur les conflits de voisinage qui sont aussi un problème sur le 8<sup>ème</sup>, qui a été mis en place en juin 2016 et qui se réunit tous les mois avec le délégué cohésion police/population, les deux organismes de médiation ALTM et Amely, ainsi que les bailleurs sociaux.

- Une réunion trimestrielle d'information communication sur la ZSP avec les acteurs sociaux, c'est-à-dire les trois centres sociaux, la MJC, les principaux des collèges et les acteurs habituels DSP, police nationale et police municipale.

À cela s'ajoutent, selon l'actualité, des réunions avec certaines copropriétés, notamment celle des 2 et 4 place Lebret, la copropriété Champagneux, toujours en présence de la DSP et des services de police.

L'action de tous ces acteurs aboutit à une coproduction de sécurité. Il manque à tout cela un élément important : les habitants et les commerçants ne doivent pas hésiter à composer le 17 en temps réel et à faire remonter en mairie d'arrondissement les problématiques.

La sécurité et la tranquillité publique sont l'affaire de tous.

Dans ma deuxième partie, je répondrai sur le secteur du Grand Trou qui fait l'objet d'une attention toute particulière.

Nous sommes tout à fait d'accord pour constater que les problèmes d'incivilité récurrents perdurent depuis plusieurs années, et ce

malgré les actions entreprises. Ma réponse sera un peu longue car les actions sont nombreuses.

Les 7 caméras implantées sur la place Lebret ont permis sur ce secteur des contrôles récurrents au premier semestre 2017 avec la direction de la supervision globale de la Ville de Lyon, la police nationale et la police municipale.

Une grosse opération du groupe d'enquête antidrogue, qui a eu lieu le 18 septembre 2017, dont la presse s'est fait l'écho, a permis de saisir 500 grammes de produits stupéfiants et l'interpellation de six personnes dont deux ont été écrouées.

De nombreuses opérations ont lieu sur les commerces à durée éphémère et qui sont source de nuisances sur le secteur du Grand Trou. Je citerai :

- en mars 2016, la fermeture de l'Oasis Grand Trou, au 4 place Lebret ;
- en avril 2016, la fermeture du Jed Phone, au 6 place Lebret ;
- en mai 2016, le contrôle de l'établissement Eden Food au 126 route de Vienne avec verbalisations pour hygiène et travail dissimulé ;
- le 9 juin 2017, le contrôle de l'épicerie du 116 route de Vienne avec verbalisation pour hygiène.

Les cadres d'astreinte de la Ville de Lyon ont été très vigilants sur le 11 route de Vienne suite à l'incendie en août 2017 et la condamnation de l'accès de ce bâtiment, la vitrine de la boulangerie adjacente suite aux bris de glace et la vitrine du Pal'as au 126 route de Vienne qui générait des intrusions.

Cette action s'est menée aussi avec les bailleurs et les copropriétés. Un travail a été fait en lien avec le 126 route de Vienne sur la



sécurisation de l'accès à la copropriété et aux jardins où il y avait des enclos d'élevage de chiens.

Un travail a été également fait avec la copropriété du 2 au 6 place Lebret avec la validation d'un projet de fermeture des arcades afin d'empêcher les regroupements et les intrusions dans les parties communes de la copropriété.

Concernant la résidence voisine d'Alliade Habitat au 6 rue du Presbytère, les chargés de secteur d'Alliade Habitat sont vigilants et les dégradations ont fait l'objet de réparations dans les plus brefs délais.

Sur Grand Lyon Habitat, sur la résidence de l'impasse Caton, également une vigilance et une attention particulières avec des passages du dispositif Zeus.

Nous sommes en train de travailler sur l'aménagement d'un mur de séparation entre l'impasse Caton et la rue du Presbytère afin d'éviter les transferts d'individus qui, lorsque la police arrive, passent d'un bâtiment à l'autre.

Quant à la police, elle est présente sur le secteur. L'équipage de police municipale de proximité du 8<sup>ème</sup> arrondissement est intervenu 532 fois sur ce secteur du 1<sup>er</sup> janvier au 8 novembre.

À cela s'ajoute, bien sûr, la présence de la police nationale, pas toujours visible car elle intervient parfois en véhicules banalisés et en civil.

L'opération stupéfiants qui a abouti en septembre 2017 est le fruit de ce travail.

En tout état de cause, du 1<sup>er</sup> septembre au 7 novembre, ce sont 24 opérations menées par le commissariat, opérations lourdes mobilisant plusieurs moyens et notamment les CRS, soit trois opérations en moyenne par semaine.

Je cite pour mémoire les passages des véhicules sérigraphiés de la police nationale, passages nombreux qui ne sont pas comptabilisés, qui sont faits par le GSP territorial du 8<sup>ème</sup> et le GSP divisionnaire des 7<sup>ème</sup> et 8<sup>ème</sup>.

En revanche, il convient de noter le faible nombre d'appels au 17, seulement 19 interventions de police secours qui ont été relevées à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2017.

Ce bilan est un peu long mais démontre que le Grand Trou n'est pas une zone de non-droit comme on a pu le lire dans la presse.

Je remercie M. GUILLAND de m'avoir permis par son interpellation de valoriser l'action menée dans ce domaine qui se prolonge dans d'autres domaines, comme va le préciser mon collègue Christophe COHADE.

**M. LE MAIRE.**- Merci Monsieur PEREZ.

Monsieur COHADE ?

**M. COHADE.**- Monsieur le Maire, mes chers collègues,

Mon collègue Daniel PEREZ vient de nous rappeler les actions menées par les polices nationale et municipale. Je ne reviendrai pas dessus. Nous ne démentons pas l'existence d'une délinquance focalisée, c'est avéré. Nous travaillons avec les services de police que nous associons systématiquement lors des aménagements parce que l'aménagement urbain est aussi un des leviers dans le cadre de la tranquillité. Néanmoins, je suis convaincu qu'en parallèle des actions de répression il faut agir sur d'autres leviers.

Nous pouvons revenir à la genèse de ce qui amène aux problématiques que nous connaissons sur ce quartier. Voici quelques décennies, il avait été question de modifier le plan d'occupation des sols. Le CIL du secteur s'était farouchement opposé à cette modification et avait tout fait pour figer dans le marbre le mode de bâtiment urbain que nous avons sur le secteur de la route de Vienne.

En 2008, un bâtiment s'était effondré. Nous sommes sur des petits bâtiments, pas très hauts, en limite d'habitats dégradés, qui amènent un sentiment d'insécurité, avec des arrière-cours.

C'est pourquoi il ne peut pas y avoir qu'une seule réponse sécuritaire, nous devons agir à la fois sur trois domaines qui nous semblent essentiels : l'éducation, le lien social et l'urbain.

En commençant par l'éducation, afin que la société ne laisse pas ses jeunes de côté, nous devons leur permettre d'étudier dans de bonnes conditions et leur offrir des bâtiments et un enseignement de qualité. Je rappelle que la Ville de Lyon a construit et agrandi l'école Marie Bordas, qu'une autre école est en prévision sur la place Julien Duret, et je sais que mon collègue adjoint à l'éducation met tout en œuvre pour proposer, notamment dans le cadre du PEDT que nous venons de voir, des animations et des activités à la fois innovantes et de qualité pour tirer les jeunes du Grand Trou et plus globalement du 8<sup>ème</sup> vers le haut.

Je rappellerai également que la Métropole à peine créée a construit un collège à proximité de ce secteur que nous évoquons et qu'il aura fallu seulement deux ans à la Métropole de Lyon (c'est bien la volonté politique que nous affichons qui l'a permis) pour faire ce que le Conseil général, malgré les différentes interpellations qu'avaient pu faire les conseillers, notamment notre collègue Louis PELAEZ, n'avait pas réussi à faire en plus de dix ans.

Sur le volet du lien social et de la vie associative, je rappellerai simplement l'ouverture de l'Espace des 4 Vents animé par une équipe de professionnels qui intervient sur l'ensemble du quartier du Grand Trou et du Moulin à Vent, et notamment sur Albert Laurent.

Mais notre action ne se limite pas uniquement à l'ouverture de l'Espace des 4 Vents, nous allons plus loin et nous continuerons à soutenir le tissu associatif comme la SELGT, Epi Centre et tous les acteurs de façon globale, y compris les sportifs, que ce soit sur un volet financier ou un volet logistique.

Plus largement, nous accompagnons toutes les actions qui peuvent se passer sur le secteur, qu'elles soient à l'initiative d'associations ou d'habitants. Je pense notamment à une action qui a été réalisée récemment, les micros implantations florales sur la rue Pierre Delore et la route de Vienne qui, en plus de créer ce lien social que nous avons vu lors des plantations, agrémentent le cadre de vie des habitants.

Je terminerai sur le dernier point qui est la question de l'urbain. Comme le rappelait Monsieur le Maire, nous sommes en train de changer complètement la morphologie, de créer un nouveau quartier, et cela se fait non pas comme sur d'autres quartiers comme Mermoz nord et Mermoz sud avec l'aide de l'ANRU, c'est bien avec l'aide de partenaires privés à travers des projets partenariaux urbains que l'on appelle les PUP. Ne décourageons pas ces partenaires qui nous apportent plus de 220 M€ sur le périmètre du secteur. Ce n'est pas rien.

On a modifié déjà le PLU sur la partie ouest de la route de Vienne, le bâti en partie dégradé que j'évoquais tout à l'heure, et nous continuerons ces mutations avec le nouveau PLU.

Dans le cadre de ces projets partenariaux urbains, nous aurons l'arrivée de nouveaux habitants sur le secteur, notamment sur Patay, l'ancienne clinique Saint-Vincent de Paul.

Je vous parlais de la manne financière et de l'argent public/privé déployé sur ce secteur, ce sont 24 M € consacrés à l'amélioration de la vie des habitants avec la participation financière au groupe scolaire, à la crèche, à des voies nouvelles, à des espaces publics nouveaux.

Ces nouveaux logements amèneront une nouvelle population diversifiée qui contribuera à la vie du quartier et notamment à l'essor des commerces et à leur vitalité ainsi qu'à celle des différents acteurs locaux.

On ne change pas une ville en un jour. Je vous le disais tout à l'heure, pour Mermoz nord, nous avons attaqué voici plus de vingt ans, nous

sommes sur le point de terminer et nous avons l'avantage d'avoir l'ANRU à nos côtés, ce qui n'est pas le cas sur ce secteur. Mais soyez rassurés, chaque jour qui passe, nous nous engageons pour la transformation de ce quartier et plus largement pour notre bel arrondissement.

Merci.

**M. LE MAIRE.**- Merci.

Voilà une réponse un peu longue mais mes deux collègues, en tant qu'adjoints, s'investissent beaucoup sur la sécurité sur les quartiers, et je pense que cette mise en cause ne leur a pas fait vraiment plaisir mais on n'est pas là pour que vous nous fassiez plaisir.

La sécurité est un vrai problème. Nous le connaissons, nous le vivons tous les jours. Je ne veux pas dire que cela va mieux mais cela va un peu moins mal. J'en profite pour remercier Jean-Louis TOURAINÉ qui nous a permis d'avoir de nouveaux policiers alors qu'à une époque leur nombre ne faisait que baisser dans le 8<sup>ème</sup> arrondissement. Depuis un an, les chiffres remontent. Jean-Louis TOURAINÉ était maire du 8<sup>ème</sup> comme je le suis aujourd'hui, cela fait très longtemps que nous demandons un commissariat.

Aujourd'hui, je suis très heureux que Gérard COLLOMB soit ministre de l'Intérieur car, enfin, ce commissariat que vous connaissez dans les murs de la mairie du 8<sup>ème</sup>, qui est tout petit, permettra demain d'avoir un commissariat certes 7<sup>ème</sup> et 8<sup>ème</sup> mais qui restera sur le 8<sup>ème</sup> et dans des locaux beaucoup plus spacieux qui permettront d'accueillir beaucoup plus de policiers.

Comme une bonne nouvelle n'arrive jamais seule, puisqu'une partie de ces policiers de l'hôtel de police Berliet vont déménager pour laisser la place à ce commissariat 7/8, ces policiers resteront sur le 8<sup>ème</sup> dans des locaux qui seront sur le 8<sup>ème</sup>. Croyez bien qu'en tant que maire d'arrondissement, comme nous sommes confrontés tous les jours à ces problèmes d'insécurité, je me réjouis vraiment de cette opération.

Cela ne réglera pas tous les problèmes. Notre société a des tares, elles ne datent pas d'aujourd'hui. Malheureusement, je ne suis pas derrière chaque personne du 8<sup>ème</sup> arrondissement. Demain nous aurons sûrement encore des problèmes. Nous vivons une période où notre police est sollicitée sur des éléments qu'elle ne connaissait pas avant. Voici dix ou vingt ans, on n'entendait très peu parler de terrorisme. Aujourd'hui, tout ce travail de renseignement est fait par la police nationale. Vous voyez comme moi la souffrance de nos policiers aujourd'hui.

Il est donc urgent, et je compte sur Gérard COLLOMB, que nous ayons plus de policiers non pas qu'à Lyon mais dans toute la France car nous devons et, nous aussi population, être beaucoup plus responsables.

La sécurité est un problème très sérieux que l'on ne peut pas aborder avec une politique politicienne. Je vous engage vivement à regarder autour de vous. Nous ne sommes pas là pour remplacer la police nationale mais nous avons tous notre rôle à jouer dans cette société, et surtout les élus, même ceux qui n'ont pas les compétences sécurité et sûreté, pour faire remonter ces éléments qui aideront notre police.

Je vous remercie.

**M. BOUDOT.-** Je ne voudrais pas alourdir notre débat mais tout ce qui a été dit par M. COHADE, M. PEREZ et vous-même me laisse complètement...

**M. LE MAIRE.-** Vous n'habitez pas dans le 8<sup>ème</sup> !

**M. BOUDOT.-** C'est facile, Monsieur le Maire ! Quand on vous écoute, vous êtes un pompier pyromane. C'est la gauche qui a tout échoué en matière de justice, en matière d'immigration massive. C'est aujourd'hui la gauche qui appelle le ministre de l'Intérieur à donner plus de policiers mais il est un peu trop tard. Vous pleurez sur le lait renversé.

Ce n'est pas un sentiment d'insécurité, c'est ce que la gauche nous dit depuis vingt-cinq ou trente ans, aujourd'hui, le problème, c'est

l'insécurité physique qui explose et aussi l'insécurité culturelle puisqu'on ne se sent plus en France chez nous. Le professeur MORIN a rappelé différents épisodes, nous sommes alertés tous les jours par des habitants du 8<sup>ème</sup> arrondissement et d'autres arrondissements de Lyon.

Aujourd'hui, vous entendre ici demander des policiers et dire que, finalement, la délinquance, ce n'est pas plus mal qu'avant, non !

**M. LE MAIRE.**- Venez habiter dans le 8<sup>ème</sup> Monsieur BOUDOT, vous verrez !

**M. BOUDOT.**- J'habite en France et ce n'est déjà pas mal, et j'ai le droit de faire. Vous avez déjà remis en cause la collusion entre la presse et un parti d'opposition, je n'ai jamais remis en cause la liberté de la presse.

**M. LE MAIRE.**- Moi non plus. La presse est libre, elle est privée, elle fait ce qu'elle veut. Je ne fais que des constats.

**M. GUILLAND.**- Monsieur le Maire, après les brillantes interventions de nos collègues PEREZ et COHADE, je n'avais pas forcément prévu de reprendre la parole mais je pense qu'il faut quand même remettre l'église au milieu du village.

Sortir par une pirouette en disant que c'est un complot politique, Monsieur le Maire, c'est un manque de responsabilité énorme. J'ai eu volontairement aujourd'hui une intervention très calme et très soft, je n'ai pas parlé d'insécurité, je n'ai pas utilisé le mot d'insécurité, j'ai dit qu'aujourd'hui on avait chez les populations des États-Unis et du Grand Trou un malaise. J'ai juste dit qu'il fallait apporter une réponse à ce malaise.

L'attitude que vous venez d'avoir tous est pathétique. Je pense que, malheureusement, nous en porterons tous, vous comme nous, la responsabilité. Dire : « Ce n'est pas de ma faute, c'est de la faute de l'autre mais on a fait tout ce que l'on pouvait. » alors que l'on sait pertinemment, Monsieur le Maire, que nous avons aujourd'hui des populations en demande !

Effectivement, on fait ce que l'on peut, effectivement, on fait ce que l'on doit faire, mais heureusement ! Nous sommes élus pour cela, Monsieur le Maire !

Aujourd'hui, le seul message que je fais passer, et j'habite le 8<sup>ème</sup>, c'est de dire que, depuis dix ans, ce malaise grandit tous les jours. S'en sortir par une pirouette humoristique et dire que c'est un complot politique, je trouve que ce n'est pas digne de notre assemblée. Je le dis de façon très dure, je n'avais pas prévu de reprendre la parole, mais là on est allé très loin.

**M. LE MAIRE.-** Un complot politique que vous avez mené ! Je regarde les faits, je vois comment cela s'instruit toute la semaine, même aujourd'hui encore avec la confirmation, le cachet faisant foi, d'une association qui n'est peut-être pas d'extrême droite mais de droite extrême, qui donne son aval à tout ce que vous avez fait pendant la semaine.

Que voulez-vous ? Je suis obligé d'en tenir compte. Je sais que nous travaillons tous les jours à gérer la sécurité, à l'améliorer. On va tomber dans le racisme comme M. MORIN avec les exemples qu'il a donnés. La liberté de culte existe en France. Ce n'est pas moi qui la défends, je suis d'une neutralité extrême à ce niveau, mais elle existe en France. Si des gens veulent prier, ils en ont le droit si cela les aide à vivre. Ils prient le dieu qu'ils veulent, ce n'est pas moi qui vais les en empêcher.

Je garde quand même cette neutralité mais ne faites pas les amalgames entre les religions et la sécurité, parce que vous êtes de grands spécialistes chez les Bleu Marine pour tenir ce discours. Voilà.

Retournez dans l'Ouest lyonnais ce soir !

S'il n'y a pas d'autres questions diverses, je vais clore ce Conseil d'Arrondissement et vous souhaiter une bonne soirée.

*(La séance est levée à 20 heures 45.)*